

ARRETE DU MAIRE
Portant fixation des tarifs des spectacles de la saison culturelle 2024-2025

LE MAIRE DE THUE ET MUE

Vu la délibération n°2020/49 du conseil municipal du 27 mai 2020 donnant délégation au Maire,
Vu la délibération n°2021/70 du conseil municipal du 30 juin 2021 portant fixation de la grille tarifaire des spectacles qu'organiserà la commune,

Considérant le spectacle « *La suite au prochain épisode* » de la compagnie d'improvisation Macédoine prévu le 6 décembre 2024 ;

Considérant le spectacle « *C'est Lalamour !* » de la compagnie Les Divalala prévu le 25 janvier 2025 ;

Considérant le spectacle « *Le Dernier Voyage du Docteur Korczak* » de la compagnie Papillon Noir Théâtre prévu le 25 avril 2025 ;

Considérant le spectacle « *Le Grand Bal* » de la compagnie Little House prévu le 24 mai 2025 ;

Considérant que ces spectacles se dérouleront à la salle Le Studio, 12 place des Canadiens à Bretteville l'Orgueilleuse – Thue et Mue.

ARRETE

Article 1 :

Il sera appliqué la tarification suivante à l'achat des billets des spectacles « *La suite au prochain épisode* » de la compagnie d'improvisation Macédoine prévu le 6 décembre 2024, « *C'est Lalamour* » de la compagnie Les Divalala prévu le 25 janvier 2025, « *Le Dernier Voyage du Docteur Korczak* » de la compagnie Papillon Noir Théâtre prévu le 25 avril 2025, « *Le Grand Bal* » de la compagnie Little House prévu le 24 mai 2025 :

- Tarif normal : 15€
- Tarif réduit : 10€ sur justificatif : étudiants, jeunes de 12 à 17 ans, personnes bénéficiaires de minima sociaux (AAH, RSA, demandeurs d'emploi)
- Tarif enfant moins de 12 ans : 5€
- Tarif groupe pour les scolaires (sans objet)

Article 2 :

Le maire de la ville de Thue et Mue et le comptable public assignataire de Caen Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à THUE ET MUE, le 22.09.2024

Le maire,
Michel LAFONT

